

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Commune de PONT-SCORFF

Lotissement : 4 lots

LE CLOS DES CAMELIAS

PLAN DE VENTE

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou deachat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

NOTA:

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recouvrement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
- Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de recouvrement après travaux.

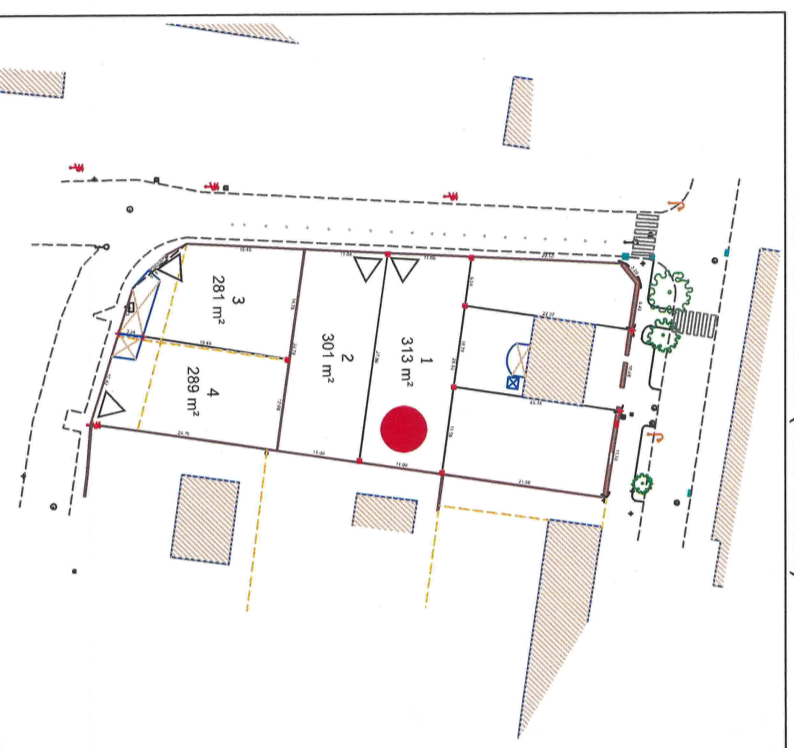
LOT N°: 1

Superficie : 313 m²

Réf. Cadastre : Section AK n°641

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Ordre des Géomètres-Experts
SELARL NICOLAS ASSOCIES
Successeurs du cabinet **EDUARD**
Jean Charles HILLET - Inscription à l'ordre 05483
3 AVENUE FRANÇOISE-GIROUD
56700 HENNEBONT
Tel 02 97 36 25 02

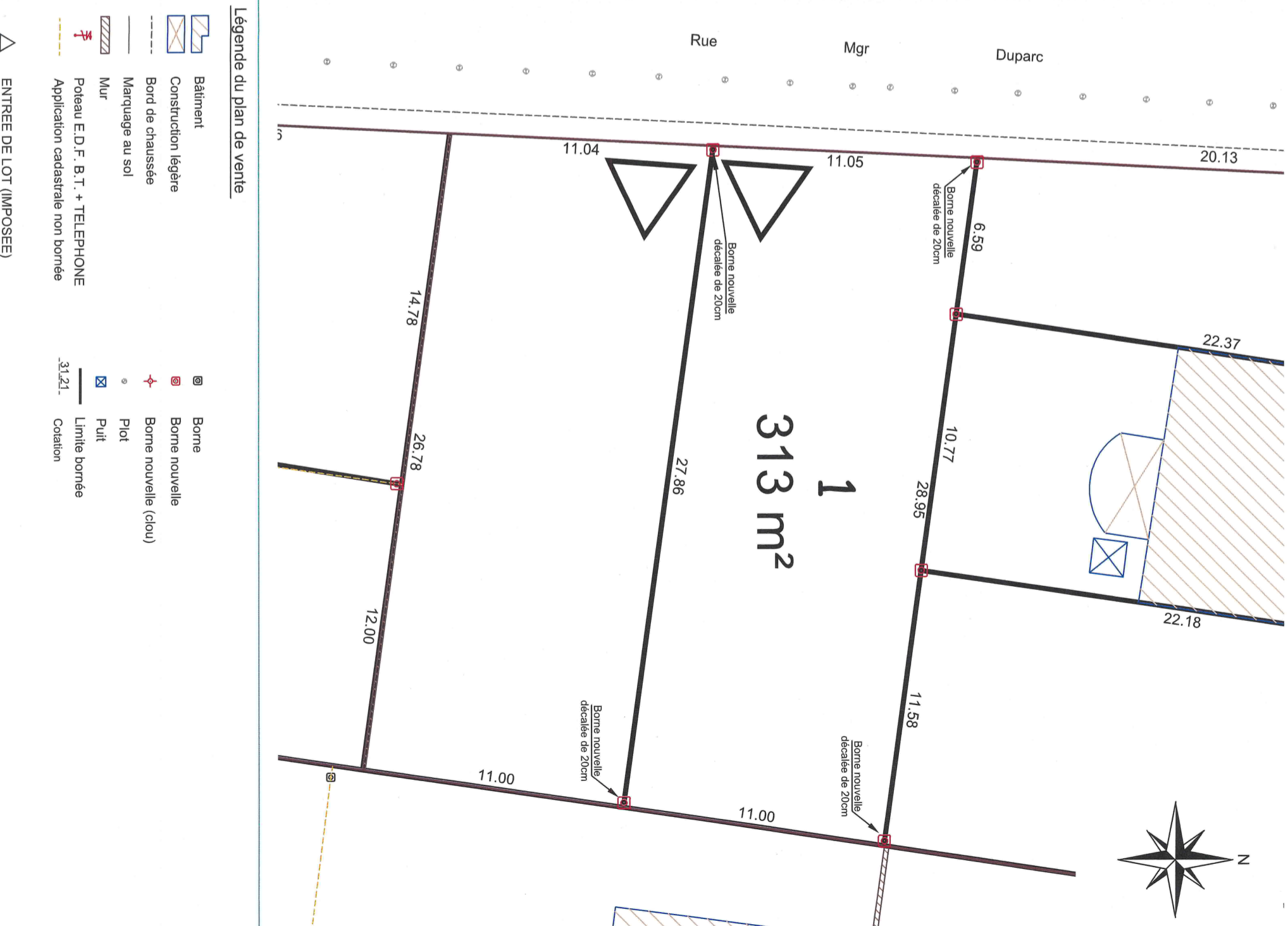


Plan de situation (sans échelle)

ECHELLE 1 / 200

Dressé le 07/07/2023

Référence : H21-069



Légende du plan de vente

- | | | | |
|--|-----------------------------------|--|-----------------------|
| | Bâtiment | | Borne |
| | Construction légère | | Borne nouvelle |
| | Bord de chaussée | | Borne nouvelle (clou) |
| | Marquage au sol | | Plot |
| | Mur | | Puit |
| | Poteau E.D.F. B.T. + TELEPHONE | | Limite bornée |
| | Application cadastrale non bornée | | Cotation |
| | ENTREE DE LOT (IMPOSEE) | | |



SELARL NICOLAS ASSOCIES
Géomètres-Experts - Urbaniste diplômé
AGENCE D'HENNEBONT
1 avenue Françoise-Giroud
56700 HENNEBONT
Tel. 02 97 36 25 02
Email: hennebont@selarlnicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM